NOTE D'INFORMATION

EMERGENCE CROISSANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Royaume du Maroc
Autorité du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n°03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26055 en date du 03/04/2026.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

M. Hassani

VALORIS MANAGEMENT
Angle route d'El-Jadida et Rue
Abou Dabi, Oasis
Tél. : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **EMERGENCE CROISSANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036634**
- Date et référence de l'agrément : **31/08/2022, GP22133**
- Date de création : **02/10/2007**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000** Dirhams
- Société de gestion : **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca.**
- Etablissement dépositaire : **BANK OF AFRICA** sise à **140, Avenue HASSAN II - Tour BMCE 4ème étage Casablanca.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS GROUP	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60
VALORIS MANAGEMENT	Mostafa HASSANI	05 22 92 68 80

- Commissaire aux comptes : **BDO Audit, Tax & Advisory représenté par Mostafa Fraiha.**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 80% MBI global (calculé par BMCE Capital) et 20% MASI (calculé et publié par la Bourse de Casablanca).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui permet de générer un rendement supérieur ou égal à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira au maximum 60% de ses actifs sans les atteindre, hors titres « d'OPCVM actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public. Le fonds investira également au maximum 90% de ses actifs sans les atteindre, hors titres « d'OPCVM obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. L'investissement en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, ainsi qu'en titres de créances, ne peut à aucun moment être nul. Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon la réglementation en vigueur. Le FCP pourra également initier des opérations de prêt emprunt de titres et des opérations de pension de titres tout en respectant la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de:

 - **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription détachés d'actions ou certificats d'investissement inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public;**
 - **Titres de créances négociables;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;**
 - **Obligations privées;**
 - **Dépôts à terme;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) à hauteur de 40%;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC);**
 - **Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT);**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts;**
 - **Instruments financiers à terme;**
 - **Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur.**

- Durée de placement recommandée : **2 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **19/10/2007.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées le premier jour ouvré suivant la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et de Valoris Group. Elles sont également publiées sur le site électronique de la société de gestion ainsi que dans un journal d'annonces légales, au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 11h30.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le « FCP EMERGENCE CROISSANCE » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum du montant souscrit dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum du montant racheté dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur hors part acquise. Les droits acquis au fonds ne seront pas applicables aux opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion annuels est plafonné à 2 % hors taxes. Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par Valoris Management, détenues en portefeuille. Ils seront débités mensuellement à mois échu.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
-(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
-(2) Commissaire aux comptes	25 000 HT
-(3) Commission AMMC	0,025% HT
-(4) Commission Dépositaire	0,045% HT
-(5) Commission Maroclear	-(Commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT. -(Droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur
Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux